

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2025



REDACTEUR TERRITORIAL

statut particulier : décret 2012-924 du 30 juillet 2012

B-1

En 2025, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
1° Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none">• 10 ans de services publics effectifs• dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° <ul style="list-style-type: none">• Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe• Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe	<ul style="list-style-type: none">• 8 ans de services publics effectifs• dont 4 ans au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
3° Cas des examens professionnels obtenus avant le 01.08.2012	<ul style="list-style-type: none">• examen professionnel au titre du a ou b de l'article 6-1 de l'ancien statut particulier des rédacteurs (décret 95-25 du 10.01.1995)• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le lundi 18 novembre 2024 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 16/09/2024

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées Orientales,
Robert GARRABE